Bulletin officiel n° 3027 du 04/11/1970 (4 novembre 1970) Arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 8-70 du 21/10/1970 (21 octobre 1970) modifiant l'arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 703-66 du 5 décembre 1966 fixant les caractéristiques et les conditions d'aménagement des autocars affectés à des transports occasionnels touristiques.

Le Ministre des Travaux Publics et des Communications,

Vu l'arrêté du ministre des travaux publics et des communications n° 703-66 du 5 décembre 1966 fixant les caractéristiques et les conditions d'aménagement des autocars affectés à des transports occasionnels touristiques,

Arrête :

Article Premier : *Le tableau de l'article premier de l'arrêté susvisé n° 703-66 du 5 décembre 1966 est modifié ainsi qu'il suit :*

Caractéristiques	*Luxe*	*Tourisme*
Nombre de places.....	*Maximum 40*	*Maximum 40*
.....	.....	.....

(La suite sans modification.)

Article 2 :*Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel.*

Rabat, le 21 octobre 1970.
Hassan Chami.